

sommaire

ÉDITO



Émilie CLER
Rédactrice
en chef de
Biologiste infos

Remous dans la profession

Avril. Un début de mois qui fait place à plusieurs polémiques touchant au rôle du biologiste médical. La première concerne la validation biologique. Les syndicats de biologistes libéraux se sont opposés aux demandes d'une partie de leurs confrères hospitaliers, qui souhaitent pouvoir déléguer à des techniciens de laboratoire la validation biologique des examens à l'hôpital, et « libérer les résultats avant validation pour une liste limitative de paramètres. Selon les hospitaliers, il s'agirait d'une « solution qui pourrait être adoptée dans la quasi-totalité des CH » en période de permanence des soins et en cas d'urgence. Les syndicats de biologistes libéraux se sont dits « très inquiets » de la tournure des événements. Bien qu'ils comprennent « les difficultés et le manque de moyens [de leurs confrères] pour respecter les échéances », ils estiment que les demandes d'exception remettent en cause « le fondement même de l'exercice médical, à savoir la validation du résultat par un biologiste médical qui engage sa responsabilité personnelle sur l'ensemble de l'examen de biologie médicale. » Et le président du SNMB de prévenir : « S'il doit y avoir une liste spécifique d'examens dits urgents, cette liste ne doit pas devenir une liste à la Prévert, ni une liste figée, mais une liste toujours adaptée au contexte clinique ». Reste une question cruciale : Comment déterminer et cloisonner la liste des examens dits urgents ? Et qui en amène une autre, tout aussi essentielle : où se situent les limites de l'exercice du biologiste médical ? Le Conseil constitutionnel a rejeté vendredi 4 avril une question prioritaire de constitutionnalité portant sur l'arrêté du 11 juin 2013 fixant la liste des tests ne constituant pas un examen de biologie médicale. Saisi en février par le Conseil d'Etat, qui devait statuer sur un recours du SNMB, il répondit dans un premier temps qu'« un test, un recueil et un traitement de signaux biologiques, à visée de dépistage, d'orientation diagnostique ou d'adaptation thérapeutique immédiate ne constituent pas un examen de biologie médicale » et dans un second temps a renvoyé, au pouvoir réglementaire, l'établissement de cette liste et la détermination des catégories de personnes pouvant réaliser ces tests et leurs conditions de réalisation. Affaire à suivre... ■

6 ACTUS

Des mesures d'urgence pour le diagnostic de la dengue et du chikungunya
Marisol Touraine garde le même périmètre, dont la santé
Décotes et revalorisation des actes
Alzheimer : prédire la maladie par un test sanguin ?
Labco s'étend en Grande-Bretagne

14 POINT DE VUE

De Loïc Maurel, président du directoire de Diaxonhit

16 DOSSIER : GREFFE ET TRANSFUSION



- Rhumatologie : l'ingénierie tissulaire pour la reconstruction du cartilage
- Cardiologie : naturel ou artificiel, un suivi biologique similaire pour l'implantation
- Néphrologie : de nouveaux biomarqueurs urinaires pour le suivi des transplantés
- La place du biologiste en cas de suspicion d'incidents transfusionnels

26 REPORTAGE

Proximité, fonctionnalité, qualité : Le Labo à grande vitesse

28 ENQUÊTE

Les laboratoires en première ligne dans l'alerte et le signalement

32 FOCUS

Plates-formes de génétique moléculaire des cancers
Le programme AcSé : prescrire selon le profil génétique de chaque tumeur

38 MANAGEMENT

Les impacts humains d'un changement organisationnel

44 INFORMATIQUE

Gestion d'une plate-forme de biologie délocalisée

48 LÉGISLATION

La gouvernance d'entreprise, quelles réalités ?

52 RECHERCHE

Nanomédecine : un nouveau paradigme pour l'innovation

55 REVUE DE PRESSE

Une méthode très sensible pour détecter l'ADN tumoral circulant
Des variations dans les marqueurs de la maladie d'Alzheimer

56 MANIFESTATION

10^e Congrès national de la société française de microbiologie : l'accréditation en spectrométrie de masse

Publireportage Radiometer pages 40 à 43

Publireportage Sil-Lab Experts pages 46 et 47

